

Assistante sociale



Le métier :

Une assistante sociale a pour mission de trouver des solutions afin d'aider des personnes en difficulté comme les handicapés. Pour se faire, elle écoute, soutient, accompagne, et conseille ces personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins. Son travail consiste à recueillir les données nécessaires à la compréhension de leur situation, d'analyser leurs demandes, et trouver la solution à leurs problèmes.

L'assistante sociale est confrontée à des situations très diverses : endettement, retrouver une autonomie dans la vie quotidienne, un emploi et les aider à remplir les démarches administratives.

L'assistante sociale doit s'entourer des autres personnes en relation avec ses patients (sa famille, CAF...).

Où l'exercer ?

Elle peut exercer dans un ESAT (établissement et service d'aide par le travail), dans des centres hospitaliers, écoles ...

Compétence

Pour être assistante sociale, il faut être optimiste, humain, patient et aimer le contact, il faut avoir quelques notions juridiques et elle doit savoir écouter les autres.



Salaire

Elle perçoit 1300 euros net en début de carrière et 2200 euros net en fin de carrière.

Inconvénients

C'est un métier très fatiguant car de nombreuses personnes ont des problèmes et il faut essayer de les résoudre le plus vite possible. Mais ce n'est pas évident car on ne trouve pas toujours les solutions à leurs problèmes.

Avantages

Les avantages de ce métier sont qu'on a beaucoup de contacts humains. On peut avoir de la satisfaction lorsqu'on arrive à aider les personnes en difficulté. On est confronté à des problèmes très divers, ce qui permet de ne pas toujours faire la même chose.

Etudes

Les bacs conseillés : ES, S, L.

Un seul diplôme est requis pour exercer le métier Assistant de service social: le DEASS (Diplôme d'État d'assistant de service social).

Il se prépare en trois ans dans une école publique ou privée agréée.

Les IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Grenoble 2 et de Paris 5 permettent aussi après sélection, en un an après un DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) Carrières sociales, d'obtenir le DEASS.

Les horaires

Généralement, les horaires d'une assistante sociale sont classiques, de 9 heures à 18 heures environ.